

zavafor®

CONDITIONNEMENT(S)

Emballage

BRIGG

2,5 L

STAFFOR

4L

Emballage indissociable. Ne peut être vendu séparément du pack fongicide.

Palette

80 packs

EMB : BASF France S.A.S

FICHE D'IDENTITE

Composition

BRIGG

200 g/l de boscalid (17,9 % p/p)

200 g/l de dimoxystrobine (ISO) (17,9 % p/p)

STAFFOR

90 g/l de metconazole (ISO) (8,6 % p/p), alcool-C9/C11-ethoxylé, diéthylène glycol

Formulation

BRIGG

SC - suspension concentrée

STAFFOR

EC - concentré émulsionnable

Autorisation de Mise sur le Marché

BRIGG n°2100037

STAFFOR n°2010280

Détenteur des Autorisations de Mise sur le Marché BRIGG et STAFFOR et ® marques déposées

BASF France S.A.S. – Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - F-69134 ECULLY cedex – Tél. 04 72 32 45 45.

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

*Consulter les usages autorisés dans les livrets

Lire attentivement les étiquettes figurant sur les emballages avant toute utilisation.

Interdiction de réutiliser les emballages

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

BRIGG



ATTENTION

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Eviter de respirer les brouillards et vapeurs.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

STAFFOR



ATTENTION

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P260: Ne pas respirer les brouillards et les vapeurs.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres pour les usages sur céréales et crucifères oléagineuses à l'automne.

Fiches de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

BRIGG et STAFFOR

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

BRIGG

Boscalid : il agit sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire. L'inhibition de la SDH par le boscalid affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras nécessaires au champignon.

Le boscalid présente une mobilité translaminaire avec un transport à l'intérieur des tissus foliaires de type acropétale (diffusion vers les extrémités des tissus). Le boscalid est actif, avant tout, lorsqu'il est appliqué en préventif. Il inhibe la germination des spores, la croissance du tube germinatif et bloque la formation des structures de pénétration du champignon dans la plante. Sur certains champignons, le boscalid possède également un effet sur la croissance mycélienne et sur la différenciation des spores.

Il appartient au groupe C2 [SDHI : Succinate Dehydrogenase Inhibitor, famille des pyridine-carboxamides] de la classification FRAC.

Dimoxystrobine : elle inhibe la respiration mitochondriale. Celle-ci résulte d'un blocage du transport des électrons par fixation de la molécule au centre d'oxydation ubihydroquinone (Qo) du cytochrome bc1 (Complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale). La conséquence en est une réduction drastique de l'énergie cellulaire (ATP) disponible pour supporter les fonctions vitales du champignon pathogène-cible ce qui entraîne inévitablement sa mort. La dimoxystrobine présente une mobilité translaminaire et systémique. La dimoxystrobine est active, avant tout, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium. Elle appartient au groupe C3 de la classification FRAC.

STAFFOR

Ce fongicide inhibe le fonctionnement du cytochrome P450 – monooxygénase. Cette enzyme catalyse un grand nombre de réactions dont la biosynthèse de l'ergostérol, un des constituants majeurs des membranes fongiques. Il est systémique (système locale et acropétale) et appartient au groupe G1 [IBS : Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols de classe I (IDM : Inhibiteurs de la DéMéthylation), famille des Triazoles] de la classification FRAC.

Tableaux des usages autorisés

BRIGG

Traitement des parties aériennes

Culture	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Colza, navette et pastel	Alternariose	0.5 l/ha	42 jours Stade G2 – G4 / BBCH 75–81	1 /an	5m -
	Sclérotiniose	0.5 l/ha	42 jours Stade G1 / BBCH 61-67	1 /an	5m -
Tournesol	Phomopsis, Phoma	0.4 l/ha	30 jours BBCH 20-65	1 /an	5m -

STAFFOR

Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose	DAR Stades d'application	Nombre Maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Avoines	Rouille couronnée	1 l/ha	35 jours BBCH Min: 25 BBCH Max: 69	1 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
Blés (Blés, triticales, épeautre)	Fusarioses sur épis, Septorioses, Oïdium, Rouilles (rouille jaune, rouille brune)	1 l/ha	35 jours BBCH Min: 25 BBCH Max: 69	1 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
Crucifères oléagineuses (Colza et moutarde)	Phoma	0.6 l/ha	56 jours BBCH Min: 13	2 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
	Cylindrosporiose, Sclérotiniose, Oïdium, Maladies	0.8 l/ha			

	fongiques des siliques (<i>Alternaria Massimiliano</i> , <i>alternaria brassicae</i> , <i>mycosphaerella brassicio-</i> <i>la</i> , <i>pseudocercospora</i> <i>capsellae</i>)		BBCH Max: 71		
	Limitation de la croissance des organes aériens				
Crucifères oléagineuses (<i>Lin fibre et lin oléagineux</i>)	Limitation de la croissance des organes aériens	0.8 l/ha	56 jours	2 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
Graines protéagineuses (<i>Féveroles</i>)	Rouille, Anthracnose, Pourriture grise, Sclérotiniose	0.8 l/ha	20 jours BBCH Min: 12 BBCH Max: 89	2 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
Graines protéagineuses (<i>Lupin, pois protéagineux d'hiver et de printemps, pois fourrager</i>)	Rouille, Pourriture grise, Anthracnose				
Orges	Rouille naine, Oïdium, Rhynchosporiose	1 l/ha	35 jours BBCH Min: 25 BBCH Max: 69	1 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
Pois de conserve	Pourriture grise, Rouille, Anthracnose	0.8 l/ha	14 jours	2 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m
Seigles	Rhynchosporiose, Rouille brune	1 l/ha	35 jours BBCH Min: 25 BBCH Max: 69	1 /an	5 m dont DVP 5 m 5 m

Conditions d'emploi spécifiques au mélange BRIGG + STAFFOR

Traitement des parties aériennes

Culture	Cibles	Doses	Délai Avant Récolte	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Colza et moutarde	Oïdium Sclérotiniose	BRIGG 0,31 l/ha + STAFFOR 0,50 l/ha	56 jours	1/an	5 m 5 m

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

BRIGG

COLZA : 0,5 L/ha

- Sclérotiniose : appliquer à la chute des premiers pétales, soit selon les années, 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs (BBCH 60).

Il est important de respecter ce stade précis d'application pour obtenir une efficacité maximale.

Il est à noter que deux variétés avec des dates de floraison différentes (BBCH 60) atteignent le stade chute des premiers pétales (BBCH 65) à des dates différentes.

- Alternariose : appliquer dès l'apparition des symptômes sur tige ou siliques.

Une application positionnée contre la sclérotiniose (BBCH 65) offre également une efficacité préventive intéressante sur l'alternariose.

Ne pas dépasser une application maximum par an de produit à base de SDHI sur la même parcelle.

TOURNESOL : 0,4 L/ha

Pour lutter contre le phoma et le phomopsis, utiliser 0,4 l/ha en une seule application, à partir de 10 feuilles (BBCH 20) et jusqu'à la pleine floraison du tournesol (BBCH 65).

Dans les situations favorables au phomopsis sur les variétés qualifiées de Très Peu Sensibles (TPS) ou Peu Sensibles (PS) ou dans les situations à risque phoma élevé, appliquer **BRIGG** à 0,4 L/ha au stade « limite passage tracteur » (le tournesol mesure alors en moyenne 55-60 cm) ; l'application peut être avancée ou retardée en fonction de vos observations ou de celles relatées par le Bulletin de Santé du Végétal.

STAFFOR

CEREALES

Ce fongicide s'utilise à partir du stade mi tallage et jusqu'au stade fin floraison de la céréale (BBCH 25-69). Il s'adapte à toutes les stratégies de lutte, contre septorioses, rouilles et fusarioses. Sur épis, pour combattre les *Fusarium*, traiter début floraison (premières étamines visibles).

Pour combattre les autres maladies, traiter de préférence en préventif, dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal). En cas de forte pression oïdium ou de variétés sensibles à cette maladie, associer un anti-oïdium spécifique.

Dose d'emploi sur céréales : 1 l/ha.

Sur blé dur, des ponctuations peuvent être observées sur feuilles suite à l'application du fongicide, elles sont sans incidence sur le rendement.

COLZA

Ce fongicide s'utilise du stade BBCH 13 (3 feuilles) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale) du colza.

- Régulateur de croissance

A l'automne : **ce fongicide** s'utilise à l'automne pour éviter l'élongation précoce de la culture qui la sensibilise au gel, au déchaussement et au *Phoma*. Pour lutter contre l'élongation, le stade optimum de traitement est le stade 6 feuilles.

Dose d'emploi : 0,4 l/ha à 4 feuilles - 0,6 l/ha à partir de 6 feuilles.

Au printemps : traiter à la reprise de végétation (BBCH 32 à 53). Utilisé à la reprise de végétation, **ce fongicide** régularise la croissance du colza, il prévient ainsi les risques de verse et leurs conséquences (perte de rendement, difficultés de récolte).

Dose d'emploi (BBCH 32 à 53) : 0,8 l/ha.

- Fongicide

A l'automne : contre le *Phoma* : traiter en préventif en suivant les recommandations des Bulletins de Santé du Végétal (pic d'émission des ascospores).

Dose d'emploi : 0,6 l/ha.

Au printemps, contre :

- Cylindrosporiose : à partir de la reprise de végétation et à l'apparition des symptômes. Le traitement peut être renouvelé à la floraison en fonction de la pression de la maladie.

- Oïdium : à l'apparition des symptômes, généralement autour de la floraison.

- Sclérotiniose : à la chute des premiers pétales (BBCH 65), soit 6 à 12 jours après l'apparition des premières fleurs. Il est important de respecter ce stade d'application pour obtenir une efficacité maximale.

A noter que deux variétés avec des dates de début de floraison différentes (BBCH 60) atteignent le stade chute de premiers pétales (BBCH 65) à des dates différentes.

- Maladies fongiques des siliques (*Alternaria Massimiliano*, *alternaria brassicae*, *mycosphaerella brassiciola*, *pseudocercospora capsellae*) : à l'apparition des symptômes sur tiges ou siliques.

Dose d'emploi : 0,8 l/ha.

L'application sur le colza à la reprise de végétation peut entraîner exceptionnellement une perte d'inflorescences, sans conséquence sur le rendement.

MOUTARDE

Ce fongicide est autorisé sur moutarde, se reporter aux conditions d'emploi sur colza. Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

POIS (pois protéagineux et pois de conserve), FEVEROLES et LUPIN

Ce fongicide s'utilise contre :

- Anthracnose : 1ère application début floraison et renouvellement 3 à 4 semaines plus tard (2 semaines plus tard sur pois de conserve)

- Rouille : 1ère application dès l'apparition des premières pustules et renouvellement 3 à 4 semaines plus tard (2 semaines plus tard sur pois de conserve).

- Pourriture grise (*Botrytis*) : sur pois, 1ère application à la mi-floraison et renouvellement 3 à 4 semaines plus tard. Sur pois de conserve, 1ère application au stade 2 étages en fleurs et renouvellement 2 semaines plus tard.

Sur lupin et féverole, 1ère application à la chute des premiers pétales.

Traiter du stade BBCH 12 (2 feuilles étalées ou 2 vrilles formées) au stade BBCH 89 (maturation complète: toutes les gousses sont sèches et brunes, les graines sont sèches et dures (maturité sèche)). **Ce fongicide** s'emploie dans la limite de 2 applications par an maximum.

Dose d'emploi sur pois, féveroles et lupin : 0,8 l/ha.

LIN

Régulation de la croissance, ce fongicide s'emploie au stade pleine croissance du lin.

Dose d'emploi : 0,8 l/ha

TOUTES CULTURES

Traiter sur des cultures en bon état végétatif.

La qualité de la pulvérisation et les conditions au moment de l'application (température < 20°C et hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.

Lors des traitements anti-fusariose sur céréales, respecter le stade d'intervention, premières étamines visibles, soigner la qualité de la pulvérisation et traiter dans de bonnes conditions de températures et d'hygrométrie.

Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, reportez-vous aux Bulletins de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.

Durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, ne pas utiliser en mélange avec des insecticides de la famille des pyréthrinoides.

Appliquer d'abord l'insecticide puis **ce fongicide** en respectant un délai de 24 heures minimum entre les deux applications.

Précautions d'emploi

BRIGG

Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, reportez-vous aux Bulletins de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.

La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions au moment de l'application (température < 25°C, hygrométrie > 70%) participent à la réussite du traitement.

NB : Nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente est interdite et que tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Avant toute utilisation du produit, s'assurer de son adéquation avec votre filière de production et avec les recommandations officielles régionales.

BRIGG et STAFFOR

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.

- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

BRIGG et STAFFOR

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

La préparation du mélange devra être réalisée comme suit, sous maintien constant de l'agitation et en respectant l'ordre d'introduction des préparations :

- Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- Remplir la cuve aux 3/4 d'eau nécessaire
- Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- Introduire la préparation **BRIGG**.
- S'assurer de l'homogénéité de la bouillie.
- Introduire la préparation **STAFFOR**.
- Compléter le remplissage de la cuve avec l'eau.
- Rincer les emballages (3 fois) et les rendre inutilisables.
- En cas d'emballages incomplètement utilisés, les refermer et les stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

BRIGG et STAFFOR

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

BRIGG

Il est recommandé de ne pas planter de choux-raves, d'endives, de cresson d'eau, de chicorées, d'épices, de plantes pour infusion destinées à l'alimentation humaine l'année suivante sur un sol traité moins de 12 mois auparavant avec un produit à base de boscalid.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

BRIGG et STAFFOR

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité

quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

BRIGG et STAFFOR

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température comprise entre 0°C et 30°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

BRIGG et STAFFOR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

BRIGG

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR			
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE masque ou demi-masque filtrant anti-aérosol (EN149) ou (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)		Chargement				

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ TRACTEUR AVEC CABINE	NETTOYAGE
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006				

BRIGG et STAFFOR

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

BRIGG et STAFFOR

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

BRIGG et STAFFOR

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

BRIGG et STAFFOR

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

BRIGG et STAFFOR

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels

que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 03/2019